Conseil d'Administration
Le 30 novembre 2018

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

Remplacement du dessinateur de l'équipe technique

Délibération n° CA-2018-29

Date de convocation : 9 octobre 2018

Sous la présidence de Monsieur Patrick GENDRAUD, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

- Collège des Conseillers Départementaux

Présents :

- M. Patrick GENDRAUD, Président de l'A.T.D. 89
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3
- M. Xavier COURTOIS, Conseiller Départemental d'Avallon
- Mme Michèle CROUZET, Conseillère Départementale de Thorigny sur Oreuse (partie à 15 h 30)
- Mme Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes
- Mme Anne JÉRUSALEM, Conseillère Départementale du Tonnerrois
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny
- M. Gérard ANDRÉ, Conseiller Départemental de Saint Florentin
- Mme Marie-Laure CAPITAIN, Conseillère Départementale de Saint Florentin (partie à 15 h 00)

- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Présents :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy
- M. Michel COURTOIS, Maire de Charny Orée de Puisaye
- Mme Marie-Claude GARNAULT, Maire de Vaudeurs
- M. Jean-Claude LEMAIRE, Représentant la Communauté de Communes du Serein
- M. Roger PRIGNOT, Maire de Pourrain
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Gilles SACKEPEY, Maire d'Etivey
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville

Vu la délibération n° CA-2015-07 par laquelle le Conseil d'Administration crée le tableau des emplois,

Vu les délibérations n° CA-2016-07, CA-2016-24, CA-2017-08, CA-2017-16 et CA-2018-07 par lesquelles le Conseil d'Administration a modifié le tableau des emplois,

Vu les articles 14 et 15 des statuts,

Considérant le départ en retraite souhaité de Monsieur Didier LALOYAUX, Dessinateur de notre A.T.D., à compter de novembre 2019,

Considérant les fonctions exercées par Monsieur Didier LALOYAUX qui consistent à :

- dresser des esquisses, plans, schémas de principe,
- réaliser des photomontages,
- relever sur terrain,
- utiliser Autocad,
- réaliser des métrés,
- utiliser le SIG,
- réaliser des plans de réseaux de récolement.

Considérant le fonctionnement de l'Agence et en particulier le travail réalisé par cet agent pour les 4 pôles techniques, les capacités de production de l'équipe doivent être maintenues et le remplacement de cet agent doit être organisé,

Le Président demande au Conseil d'Administration de délibérer pour organiser le remplacement de Monsieur Didier LALOYAUX et pour que les démarches nécessaires soient engagées auprès du Conseil Départemental pour une mise à disposition éventuelle.
Si cette mise à disposition ne pouvait être réalisée, il serait procédé par recrutement direct par l'Agence.

Le Conseil d'Administration
autorise le remplacement de Monsieur Didier LALOYAUX.

Le Conseil d'Administration
autorise le Président à signer la convention de mise à disposition nécessaire avec le Conseil Départemental ou si besoin à recruter directement.

Le Conseil d'Administration
décide que les sommes correspondantes à ces dépenses seront inscrites au budget 2019.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Le Président
de l'Agence Technique Départementale

- Transmis au représentant de l'Etat le :.....